

## COMMUNIQUE DE PRESSE

Nanterre, le 29/04/2024

### **10<sup>e</sup> comité de pilotage des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024 : le préfet des Hauts-de-Seine a réuni avec la DIJOP et Paris 2024 les communes, les partenaires et les acteurs locaux le vendredi 26 avril 2024.**

Le préfet des Hauts-de-Seine Laurent Hottiaux a présidé avec la délégation interministérielle aux Jeux Olympiques et Paralympiques, Paris 2024 et le conseil départemental le 10<sup>e</sup> comité de pilotage.

Après avoir fait un point sur l'état d'avancement des Jeux Olympiques et Paralympiques, le préfet a rappelé les grands principes qui régissent les Jeux afin de faciliter les déplacements autour des sites olympiques :

- Les Jeux sont organisés afin de permettre aux spectateurs de se rendre jusqu'aux sites olympiques **en transport en commun, à pied ou en mobilités douces**. Le réseau cyclable olympique des Hauts-de-Seine permettra ainsi aux vélos et trottinettes d'accéder en toute sécurité aux sites. Dans les Hauts-de-Seine, le réseau cyclable olympique est le 2<sup>e</sup> d'Ile-de-France.
- **Une circulation des piétons, trottinettes et vélos sera possible dans les périmètres bleus comme dans les périmètres rouges**. Le principe d'interdiction de circulation ne concerne que les véhicules motorisés.
- **Dans les zones rouges, et uniquement dans ces dernières, les véhicules motorisés auront la possibilité d'accéder au site de manière dérogatoire, au moyen de QR codes**. La liste des dérogations figure sur le site de la préfecture de police. **A compter du 10 mai, les usagers concernés par les dérogations devront s'inscrire sur la plateforme en ligne pour en faire la demande**.
- En ce qui concerne les épreuves sur route (cyclisme et marathon), **il ne sera pas possible de déroger à l'interdiction de circulation en véhicules motorisés dans les périmètres rouges**.

Concernant les transports en commun, l'offre RER, train, métro et tramway sera renforcée sur de très nombreuses lignes par rapport à une période estivale habituelle : + 23% sur les lignes qui desservent les sites.

Les usagers sont invités à consulter le site **[anticiperlesjeux.gouv.fr](https://anticiperlesjeux.gouv.fr)**, créé spécifiquement pour les particuliers et les professionnels par le ministère des Transports

afin de les aider à anticiper cet événement et à gérer leurs déplacements dans les meilleures conditions.

Ce site contient des cartes (notamment une carte interactive indiquant le niveau de sollicitation du réseau de transport en commun, lignes et gares, heure par heure), des informations et des conseils. Il sera possible d'y retrouver également les prévisions de circulation sur les routes et dans les transports en commun.

Flashez moi pour accéder  
à [anticiperlesjeux.gouv.fr](https://anticiperlesjeux.gouv.fr)



**Inscrivez-vous dès à  
présent à l'alerte info**